



# ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

VOTEZ,  
C'EST VOTRE DROIT !



Pour pouvoir voter à l'élection présidentielle de 2027,  
**pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.**



## QUI DOIT S'INSCRIRE ?

- ✓ Vous venez d'emménager à Cellettes.
- ✓ Vous avez changé de commune de résidence.
- ✓ Vous venez d'acquérir la nationalité française.
- ✓ Vous avez 18 ans et n'êtes pas inscrit (e) automatiquement.
- ✓ Vous avez constaté une erreur dans votre situation électorale.



Avant toute démarche, vous pouvez vérifier votre situation électorale en ligne sur

[service-public.fr](https://www.service-public.fr)



## LES DATES À RETENIR

1<sup>ER</sup> TOUR  
DIMANCHE

18  
AVRIL 2027

2<sup>E</sup> TOUR  
DIMANCHE

2  
MAI 2027



## COMMENT S'INSCRIRE ?



### EN LIGNE

Sur le site officiel

[www.service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Rubrique « Élections »



### EN MAIRIE

Présentez-vous à l'accueil de la mairie avec les justificatifs nécessaires.



### N'attendez pas le dernier moment !

Vérifiez dès maintenant votre inscription pour pouvoir voter et faire entendre votre voix le moment venu.

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS LE 12 MARS 2027**



## Mairie de Cellettes

26 Rue de l'église – 41120 Cellettes

02.54.70.47.54

[accueil@cellettes41.fr](mailto:accueil@cellettes41.fr)

Les modalités et dates limites définitives d'inscription seront précisées selon les dispositions réglementaires applicables au scrutin.